



## CONSEIL MUNICIPAL

DE

## FOUILLOUSE

Compte Rendu de la séance en date du 21 Mars 2019

Etaient présents : AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, Chantal PIGNON, COMTE-ROLLAND Thierry, WAGNER Michel et SERRES Hugues.

M WARIN Gérard a donné son pouvoir à CAPELLO Anne

Absents: Anne LUDWIG, UBERTINO Geoffrey

Convocation du 11 mars 2019

Secrétaire de séance : WAGNER Michel

La séance, présidée par Monsieur Serge AYACHE, maire, s'est ouverte à 18 h15.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre plusieurs délibérations complémentaires au titre de demandes de subventions relatives à divers projets d'investissements sur la commune.

Ces délibérations, ayant été rajoutées à l'ordre du jour, Monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter de les traiter ce jour.

Acceptées à l'unanimité des présents.

### 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 Février 2019

Compte rendu du conseil municipal du 04 Février 2019

Approuvé à l'unanimité des présents. (Pour 8)

### 2 Validation du compte de gestion 2018

Après avoir entendu le compte de gestion présenté par Mme VALDES, trésorière à Tallard

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Après que le percepteur ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans les écritures,

Le conseil municipal :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le percepteur n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal valide le compte de gestion 2018 à l'unanimité des présents (Pour 8)

### 3. Validation du compte administratif 2017

M. Hugues SERRES expose le compte administratif 2017 comme suit :

*Il est précisé qu'un grand nombre d'opérations d'ordres ont été réalisé à la demande de Mme Valdes trésorière de Tallard afin de régulariser des anciennes opérations relatives à des travaux 2009 à 2014.*

*Cette régularisation a généré une augmentation virtuelle de nos dépenses et de nos recettes d'investissement qui s'annule dans les faits et n'ont donc aucune incidence budgétaire.*

Considérant, que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2018 coïncident avec ceux du compte administratif susvisé,

Considérant que le conseil municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2018, a procédé à l'élection d'un autre président de séance, nommé Hugues SERRES, en application de l'article 2121-14 du CGCT.

Considérant que Monsieur le maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2018.

Vu l'avis de la Municipalité, après en avoir délibéré, Par 7 voix Pour, 0 voix contre, et 0 abstention

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes ;

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 117 986,06
	Réalisé :	1 003 255,03
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 117 986,06
	Réalisé :	944 834,89
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	321 237,09
	Réalisé :	127 905,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	321 237,09
	Réalisé :	177 799,21
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-58 420,14
Fonctionnement :	49 893,30
Résultat global :	-8 526,84

Voté à l'unanimité des membres. (Pour 7).

**4. Vote affectation du compte de résultat 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ; le 21 mars 2019

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	49 893,30
- un excédent reporté de :	157 075,09

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	206 968,39
- un déficit d'investissement de :	158 620,59
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un besoin de financement de :	158 620,59
------------------------------------	------------

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	206 968,39
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	158 620,59

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	48 347,80
--	-----------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	158 620,59
---	------------

Voté à l'unanimité des membres. (Pour 8).

**5 Vote du taux d'impositions pour les taxes directes locales 2019**

M. le maire propose de ne pas augmenter les taxes directes locales pour l'année 2019, selon un produit fiscal attendu de 91 942€.

	Taux d'imposition
Taxe d'habitation	14.21 %
Taxe foncière (bâti)	22.82 %
Taxe foncière (non bâti)	130.02 %
CFE (Transféré à l'agglo)	





Monsieur le maire propose au conseil municipal le projet ainsi que le plan de financement ci-dessous

- Avant projet des travaux relatifs à travaux d'aménagements relatifs à une requalification partielle de voirie au profit des modes de déplacement doux » pour un montant de 9000 H.T.
- Concours financier du Conseil Régional Ma Région Sud PACA au titre du FRAT 2019 de la façon suivante :

<b>Subvention</b> du Conseil Régional 30 %	<b>2 700€</b>
<b>Autofinancement</b> 70 %	<b>6 300€</b>
	-----
<b>Total H.T.</b>	<b>9 000€</b>

Votée à l'unanimité (8 pour).

#### **10. Demande de Subvention au Département au titre de l'enveloppe cantonale.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet qui consiste à un aménagement du pluvial relatif au cimetière. Monsieur le maire propose de solliciter le **Département des Hautes-Alpes** au titre de sa **réserve cantonale pour un montant de 2 163€ soit à hauteur de 70% du projet.**

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 3 090 € HT.

La participation communale sera donc de 927€.

M. le maire souhaite donc solliciter le Département, pour un montant de subvention à hauteur de 70% soit 2 163€.

Votée à l'unanimité (8 pour).

#### **11. Demande de Subvention au Département : projet cheminement piétonnier « liaison douce »**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet qui consiste à créer une liaison douce dans le hameau intitulé « les Guerins », matérialisée, en bordure de la route départementale de ce secteur urbanisé, sur l'accotement, réduisant ainsi une discontinuité de cheminement.

Ce projet complétera, harmonieusement et avec efficacité, l'ensemble du dispositif de liaisons douces, mis en place progressivement sur toute la commune pour répondre au besoin d'un cheminement piétonnier sécurisé.

Monsieur le maire propose de solliciter le Département des Hautes-Alpes pour ce projet de cheminement piétonnier ; « liaison douce », selon le dispositif, réserve cantonale, amendes de police et/ou autres, qui paraîtra le plus adapté en regard du projet et en volume d'aide.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 13 907 € HT.

La participation communale sera donc de 4 173€.

M. le maire souhaite donc solliciter le Département, pour un montant de subvention à hauteur de 70% soit 9 734€.

Votée à l'unanimité (8 pour).

#### **12. Demande de Subvention au Département au titre de l'enveloppe « voirie communales 2019 ».**

M. Le maire explique qu'il est nécessaire de solliciter nos conseillers Départementaux au titre du programme de voirie communale 2019 afin d'effectuer les travaux de voirie, ci-dessous, pour l'année 2019 pour un montant de 7 973€HT

- Impasse des Vignes
- Bordure de route abri bus carrefour du Bois Rolland

Le montant total, des travaux de voirie 2019, s'élève à **7 973 € HT**

M. le maire souhaite donc solliciter le Département, pour un montant de subvention à hauteur de 55% soit 4 384€.

La participation communale sera donc de 3 589€.

Votée à l'unanimité (8 pour).

#### **13. Demande de participation financière auprès de la commune de TALLARD.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des travaux d'enfouissement de réseaux réalisés au quartier Pré Bonnet par la commune de Fouillouse.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter auprès de la commune de Tallard, une participation financière évaluée à 5000€TTC au titre « participation aux travaux de réseaux quartier Pré Bonnet » étant donné que ces travaux bénéficient pour une partie directement à la commune de Tallard.



Votée à l'unanimité (8 pour).

#### Questions diverses :

##### 1. Relais Pour la vie 2019 :

La commune de Tallard va recevoir les 18 & 19 mai prochains le 7ème Relais pour la vie organisé par la Ligue contre le cancer des Hautes Alpes.

Cette manifestation unique, solidaire et sportive est organisée chaque année. Son but est de récolter des dons au profit de la Ligue afin de financer sur notre département des actions pour les personnes malades et leurs proches. Afin de récolter des dons, des équipes de coureurs et/ou de marcheurs inscrivent une équipe sur le site [relaispourlavie.net](http://relaispourlavie.net) (l'équipe peut être composée de membres d'une même famille, d'une association, ...). Le montant de l'inscription est de 10 €/coureur. A charge ensuite pour chaque participant de solliciter son réseau personnel pour que ces personnes fassent un don sur l'équipe créée.

##### 2. Affaire Reynud :

Monsieur le maire évoque les suites du dossier de « l'affaire Reynud » et de la transaction proposée par son conseil.

Compte tenu du contexte général du dossier, Monsieur le maire propose d'accepter le principe d'une négociation tout en réfutant les demandes de réparation d'un préjudice fondé sur l'emprise irrégulière ou la voie de fait.

Monsieur le maire suggère la somme de 1000,00€ comme étant l'enveloppe de négociation maximale, afin d'éteindre toutes actions en justice ».

L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette proposition.

##### 3. R.G.P.D :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que nous avons l'obligation de mettre en place les Règles Générales de Protection des Données et devons faire le choix d'un Délégué à la Protection des Données.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la proposition du Centre de Gestion des Hautes-Alpes d'accompagner les collectivités dans cette démarche.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'évaluer cette proposition qui sera soumise à une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

##### 4. Tirs de nuit :

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier de la Préfecture concernant l'autorisation de tirs de nuit sur des sangliers suite à des relevés de dégâts sur des cultures.

**Le Maire, Serge Ayache,** La séance est levée à 20h15.

